

Compte rendu de séance

Séance du 18 Septembre 2020

L' an 2020 et le 18 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Absente excusée : Mme BOULC'H Jocelyne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 10/09/2020

Date d'affichage : 10/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 22/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas Jaouen

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Achat de buts pour le terrain de football - 2020-057
- AVENANTS AUX TRAVAUX LOGEMENT DE LA MAIRIE ET LOGEMENT DE L'ECOLE - 2020-058
- Achat de cuisines pour les logements de l'école et de la mairie - 2020-059
- Suppression de la régie cantine - 2020-060
- Tarifs eau et assainissement 2021 - 2020-061
- Taxe de raccordement à l'assainissement collectif - 2020-062

- Demandes de subvention de l'AAPMA et de l'association "vivre dans les Monts d'Arrée" - 2020-063
- Désignation d'un délégué à finistère Ingénierie Assistance - 2020-064
- Audit énergétique SDEF - 2020-065
- Désignation des délégués au Parc naturel régional d'Armorique (PNRA° - 2020-066

✓ **Achat de buts pour le terrain de football**

réf : 2020-057

Mr le Maire soumet les propositions de deux sociétés.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité retiennent la proposition de la société Kermasport pour un paire de buts de foot en aluminium avec filets, pour la somme de 3944.32 € HT, 4733.18 € TTC

✓ **AVENANTS AUX TRAVAUX LOGEMENT DE LA MAIRIE ET LOGEMENT DE L'ECOLE**

réf : 2020-058

Mr le Maire présente les avenants aux membres du conseil municipal :

Lot plomberie, entreprise Aquathis	-4 050.60 € HT	- 4 860.72 € TTC
Lot gros œuvre, Carhaisienne de construction	+ 2 181.03 € HT	+ 2 617.24 € TTC
Lot électricité, entreprise Gilot	+ 6 285.34 € HT	+ 7 542,41 € TTC
Lot couverture Mein Glaz société Guy Le Louarn	+ 2 520.00 € HT	+ 2 520.00 € TTC

Les membres du conseil municipal :

- à l'unanimité autorisent le Maire à signer les avenants des entreprises Aquathis (plomberie), la carhaisienne de construction (gros oeuvre), et Mein Glaz société Guy Le Louarn (couverture)

- par 12 voix pour et deux abstentions (Patrice Hourmand et Didier Madec) retiennent la proposition de l'entreprise gilot pour le lot électricité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Achat de cuisines pour les logements de l'école et de la mairie**

réf : 2020-059

Mr le Maire présente les propositions de deux entreprises.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition de Direct

Cuisines de Plouigneau et autorisent le maire à signer les bons de commandes des 6 cuisines pour la somme Totale de 25 800.00 € TTC

✓ **Suppression de la régie cantine**

réf : 2020-060

Les familles ont à présent la possibilité de régler leurs factures de cantine par prélèvement ou par chèque ou espèces directement à la trésorerie.

Par conséquent, Mr le Maire propose de supprimer la régie qui permettait de vendre des tickets de cantine.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de supprimer la régie cantine.

La seule régie conservée sera donc la régie photocopies dont le régisseur est Gwénaëlle Le Mat et le sous-régisseur Karine Delhaye (avis favorable de Mme le Doujet-Despert)

✓ **Tarifs eau et assainissement 2021**

réf : 2020-061

Les membres du conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, à l'unanimité décident de conserver les tarifs de 2020 soit :

Assainissement collectif : Abonnement de 63.24 € +0.6324 € par m3 d'eau consommé l'année précédente.

Redevance eau : Montant actuel : 71.04 € + 0.4282 par m3 consommé jusqu'à 40 m3 et 0.6710 € par m3 au-delà de 40 m3.

✓ **Taxe de raccordement à l'assainissement collectif**

réf : 2020-062

Le montant actuel du raccordement à l'assainissement collectif est de 152.42€

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter ce montant.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de fixer le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à 160.00 € au 1er janvier 2021.

✓ **Demandes de subvention de l'AAPMA et de l'association "vivre dans les Monts d'Arrée"**

réf : 2020-063

Les membres du conseil décident à l'unanimité de verser à l'AAPMA la somme de 200.00 € en 2020.

✓ **Désignation d'un délégué à finistère Ingénierie Assistance**

réf : 2020-064

Les membres du conseil municipal à l'unanimité désignent Mr Francis Kervoelen

délégué à Finistère ingénierie assistance (FIA)

✓ **Audit énergétique SDEF**

réf : 2020-065

Mr le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition d'audit énergétique du SDEF :

Le programme ACTEE, porté par la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies), vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 juillet 2019, le jury du programme ACTEE a décidé de sélectionner les projets du SDEF, du SDE 35, et du SDE 22, réunis au sein du pôle énergie Bretagne.

Le SDEF propose donc à ses membres de bénéficier d'un appui technique et/ou financier dans ce cadre.

En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge de 90 % du montant de l'audit dans la limite de 2 500.00 € HT par audit et par bâtiment, le reste étant à la charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution technique et financière de la mission.

Au titre de cette convention, un audit énergétique de la mairie pourra être réalisé.

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 200.00 €HT soit 2 640.00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF.

Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation. La participation du SDEF lui sera ensuite versée.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

- D'approuver le projet d'audit énergétique
- D'approuver les conditions techniques et financières de la convention
- D'autoriser la collectivité à verser 100% du montant de la prestation

- D'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaire à l'exécution de la convention

✓ **Désignation des délégués au Parc naturel régional d'Armorique (PNRA°**
réf : 2020-066

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr Le Gac Jean ayant été délégué par Monts d'Arrée communauté, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire au PNRA pour la commune de Scrignac.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité désignent Mr Georges Morvan délégué titulaire.

Mr le Maire rappelle que le suppléant est Mr André Tossier

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Mr Gaignic souhaite faire l'acquisition d'un délaissé communal , le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable de principe.
- L'agence de leau subventionne certains travaux sur le réseau d'eau, une étude est en cours pour remplacer le réseau de Kerampage vers le Guern, au Moulin de Lannouedic, au Yeaothou à ty Guen
- Mr Rodon, résidant à la cité de Kernevez, souhaite réaliser un potager dans la parcelle communale attenante, le conseil municipal donne un avis favorable.
- le carrefour de Poulpry va être sécurisé par le Département, la vitesse sera limitée à 50km/heures en 2021.
- l'entrée d'un chemin a été réaménagée à Pont Troel, le Maire rencontrera les services du Département à ce sujet
- Le grillage de la maison des assistantes maternelles sera remplacé par les agents techniques
- En raison de la crise sanitaire, les boues de la station d'épuration ne pourront être épandues, elles seront dépotées, après analyse, à la station d'épuration de Carhaix

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 21/09/2020
Le Maire,
Georges MORVAN

